

**MUNICIPALITÉ
DE CANTLEY**

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE
POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Cantley pour les années 2016, 2017 et 2018, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au plus tard le 30 avril 2016 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS
216, chemin Old Chelsea
Chelsea, (QC)
J9B 1J4

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 196-13 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

Pour toute question concernant votre évaluation ou pour rencontrer un représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, veuillez téléphoner au 819-827-0516, poste 2239.

DONNÉ À CANTLEY, CE SEIZIÈME JOUR D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE QUINZE.



Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier
